

D 2024-016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Approbation du compte administratif – Lotissement de la Bade.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Ginollin Pascal, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice	152 070 €					
TOTAUX	152 070 €				152 070 €	
Résultats de clôture	152 070 €				152 070 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	152 070 €				152 070 €	

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits budgétaires aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile donne pouvoir à Amandine PAGET	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline donne pouvoir à Pascal GINOLLIN	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

TOTALS CUMULES	Restes à réaliser		Résultats de clôture		Opérations de l'exercice		Libellés
	Dépenses ou excédents	Recettes ou excédents	Dépenses ou excédents	Recettes ou excédents	Dépenses ou excédents	Recettes ou excédents	
132 070 €	132 070 €		132 070 €		132 070 €		

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de

II - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

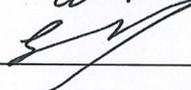
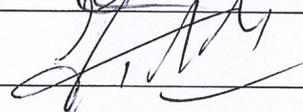
Date de convocation : 1/03/2024

Présenté par (1), Le Maire Adjoint, Pascal Ginollin
A, le Aillon Le Jeune, le 1/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

CHALAMEL Odile	donne pouvoir à Paget A	
FLEURY Marc		
GALENE Pierre-Damien		
GINOLLIN Jérôme	Absent	
GINOLLIN Pascal		
ROCH EUVRARD Céline	donne pouvoir à ginollin P	
SCIASCIA Mathieu	Absent	
TALLON PAGET Amandine		
TICHKIEWITCH Serge		

Certifié exécutoire par le Maire

, compte tenu de la transmission en

préfecture,

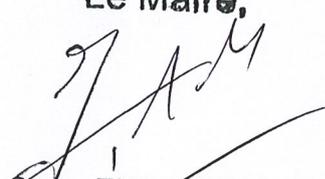
Le Maire,

A

Aillon Le Jeune

, le

05/03/2024


Serge TICHKIEWITCH